



Service des travaux, de la
voirie et de l'environnement

**IMPORTANT - Information
aux propriétaires de parcelles sises
sur la Commune de Versoix où se
trouvent des arbres et arbustes**

Versoix, le 28 septembre 2009

ATTENTION : FEU BACTÉRIEN

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le feu bactérien, et pour faire suite à notre campagne d'information et de contrôle effectuée en 2003, la Commune de Versoix va procéder, conformément au règlement sur la lutte contre le feu bactérien, à une nouvelle vérification des propriétés privées situées dans un rayon de 250 mètres autour des vergers et cultures.

En effet, le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des arbres fruitiers à pépins, ainsi que quelques plantes ornementales et sauvages. Cette maladie menace nos cultures et nos vergers.

Afin de diminuer le risque, une vérification des plantes situées sur votre parcelle sera effectuée lors du prochain passage par l'un de nos horticulteurs du Service des travaux, de la voirie et de l'environnement et l'un des collaborateurs de la Direction générale de l'agriculture, entre le 5 et le 16 octobre 2009.

Nous vous remercions d'ores et déjà de leur réserver un bon accueil et, au cas où vous seriez absent-e-s, de leur laisser un accès à votre propriété.

Si vous deviez être en possession d'un végétal considéré à risque, nous vous informerions immédiatement des mesures à prendre.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en consultant les sites suivants : www.ge.ch/agriculture/feubacterien; www.feubacterien.ch; www.versoix.ch – règlement sur www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_M2_15p06.html.

Notre responsable des espaces verts, Monsieur Serge Bertoli, se tient également à votre disposition au 022 775 66 61 (11h30/12h00 - 16h30/17h30).

Une attention particulière de tous les propriétaires de plantes sera la meilleure lutte contre ce fléau.

Merci d'avance de votre compréhension et de votre collaboration.

La Mairie